



CNRS-INSERM

INRIA-IRD-INED

IRSTEA

Vœux PDG INSERM 12 janvier 2016
Muséum National d'Histoire Naturelle Paris.

L'Inserm : c'est des salaires indécents des carrières bloquées une précarité endémique le mal être au travail

Le discours qui prétend que la recherche publique est un secteur privilégié et préservé se heurte à la réalité. Le budget 2016 de l'Inserm est strictement identique à celui de 2015. Ce qui signifie une baisse de fait compte tenu de l'augmentation automatique de la masse salariale. Pour les laboratoires leur dotation ne suffit plus à financer leurs recherches. Les ressources sur contrats sont de plus en plus difficiles à obtenir dans un contexte où une logique de programmation étroite oriente les recherches vers des objectifs de plus en plus médicalisés qui ne correspondent pas aux missions initiales de l'Institut.

Recrutements

En ce qui concerne l'emploi, nous nous situons au **niveau le plus bas du recrutement** : pour 2016, **60 chargés de recherche sont recrutés comme en 2015** (80 en 2014, 81 en 2013, 80 en 2012, 84 en 2011) soit une baisse de 28 %) et **75 IT comme en 2015** (100 en 2014, 106 en 2013, 120 en 2012, 120 en 2011 soit une baisse de 37%). Pour la **période 2016-2020**, la Direction générale propose de lisser les recrutements **en maintenant le niveau de recrutement à 60 pour les chercheurs et 75 pour les IT** pour éviter les chutes de départs en retraite en 2017-2018.

Carrières

Comme les promotions sont liées au flux cela signifie un **quasi blocage des carrières pour la majorité des IT** de l'Institut. Pour 2016, le taux de promotion au grade TCS sera de 8%, 9% au grade TCE, 8% au grade IE1, 26% au grade IEHC, 9% au grade IR1 !

Pour faire des économies sur la masse salariale, le gouvernement envisage de **supprimer l'avancement d'échelon accéléré** !

C'est l'ensemble des grilles tant pour les IT que pour les chercheurs qu'il faut redéfinir, tant elles sont devenues obsolètes. Par exemple les attachés d'administration des Ministères qui sont recrutés au niveau licence ont une carrière sur 4 grades. Aujourd'hui le premier grade finit à l'indice 658. Dans la réforme annoncée par le gouvernement les attachés finiront en 2019 à l'indice 673 bien au-dessus de l'indice terminal 619 des IE2. Des discussions seront ouvertes au premier semestre 2016 sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Le SNTRS-CGT fera des propositions de refonte des grilles de l'ensemble des catégories C, B et A qu'il fera connaître aux personnels.

Salaires

Depuis 2000, **le point d'indice n'a pas été réévalué**. Il a ainsi perdu 14% de sa valeur et près de 48% depuis 1983, date de sa désindexation sur les prix. Parler de smicardisation de la profession n'est nullement exagéré. Ainsi le 1^{er} échelon du grade ATP2 équivaut à 1,02 Smic (1466,62 € brut), à 1,04 pour le grade TCN, à 1,1 pour le grade AI, à 1,2 pour le grade IE2, à 1,8 pour le grade IE1, à 1,34 pour le grade IR2, à 1,89 pour le grade IR1, à 1,47 pour le grade CR2, à 1,54 pour le grade CR1 ! Ces niveaux de rémunérations sont indécents.

Les primes

Au premier janvier 2017 le nouveau régime indemnitaire de la fonction public d'Etat (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions de Sujétions et d'Expertise et d'Engagement Professionnel), **le Rifseep remplacera la PPRS**. Il sera composé de deux primes : l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise (IFSE) **versée mensuellement** et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Le montant de l'IFSE sera déterminé selon des niveaux de fonctions dans lequel sera rangé chaque poste de travail. Il y aura 4 niveaux de

fonctions pour la catégorie A, 3 niveaux pour la catégorie B et 2 niveaux pour la catégorie C. **Le montant du Rifseep ne sera plus lié à la progression du point d'indice, d'où une stagnation des primes !** L'IFSE sera **déconnectée du grade et de l'ancienneté**. Son montant sera réexaminé tous les 4 ans sauf en cas de mobilité, de promotion, de changement de groupes de fonction. Le CIA qui est facultatif sera versé en une ou deux fois en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Son montant variera de 0 à 100% d'un montant maximum fixé par groupe de fonction, 15% de l'IFSE pour la catégorie A, 12% pour la catégorie B, 10% pour la catégorie C.

Conséquence : **pas un collègue ne sera payé pareil à grade égal**. Ce nouveau système indemnitaire est intimement lié à la réforme territoriale de l'Etat qui a pour but de réduire de façon considérable la dépense publique en mutualisant le plus possible les emplois de fonctionnaires. Le Rifseep est l'outil concocté par le gouvernement pour contraindre les fonctionnaires à la mobilité, à accepter un emploi mutualisé.

Vous pouvez **signer la pétition intersyndicale en ligne contre le Rifseep** (<http://www.universite-democratique.org/rifseep/>). La Direction de l'Inserm doit engager des négociations avec les organisations syndicales sur la mise en place du Rifseep à l'Institut. Le SNTRS-CGT vous informera de la teneur des discussions.

Précarité

Le niveau de précarité à l'Inserm (40%) est un des plus élevés des organismes de recherche. La précarité désorganise le travail des laboratoires et des services, elle contribue à la dégradation des conditions de travail. Son explosion est liée à une organisation de la recherche quasi exclusivement financée sur contrats. La charte des CDD n'a pas d'autre finalité que d'éviter d'appliquer la loi qui oblige à Cdiser les précaires après 6 années de contrats. La faiblesse des recrutements et le chômage de masse condamne la plus grande partie des précaires à la précarité éternelle.

Cette politique a pour conséquence une dégradation de l'ambiance dans les laboratoires et les services qui génère, chez beaucoup de personnels, un malaise, une souffrance. Les médecins de prévention peuvent en attester. De plus en plus de collègues défilent chez eux pour exprimer leur mal être.

Le **26 janvier 2016** les personnels de la recherche auront l'occasion d'exprimer leur refus de voir leurs conditions de vie et de travail continuer de se dégrader sans qu'aucune perspective d'amélioration ne leur soit proposée. Ce jour-là, **26 janvier, les organisations CGT, FO et Solidaires appellent l'ensemble des agents publics à une journée d'actions et de manifestations contre l'austérité dans la Fonction publique.**

Pour le SNTRS-CGT :

- **Aucune rémunération ne doit être inférieure à 1800 € brut.**
- **Le point d'indice doit être revalorisé de 8%.**
- **Les grilles de rémunérations doivent être refondues**
- **La PPRS doit être à 20% pour toutes les catégories, avec une réactualisation de l'indice de référence. (Pas d'application du Rifseep pour les organismes de recherche).**

*La section nationale INSERM du SNTRS-CGT vous présente
tous nos vœux de bonheur pour 2016 à vous et vos proches !*

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mél : sntscgt@vjf.cnrs.fr web http://www.sntrs.fr	